

(v. e. a. l'article du 18. 3. 1875). Emile Servais se jetant dans la mêlée pour défendre son père, il s'en suivit de violentes polémiques, voir un procès de presse dont nous parlerons au chapitre consacré au fils d'Emmanuel Servais.

Au demeurant ce dernier fut placé le 27. 12. 1874 à la tête du Conseil d'Etat et nommé le 2 février suivant membre du Comité du Contentieux. Contrairement à ce qui se trouve marqué au Livre jubilaire du Conseil d'Etat (p. 615), Servais ne restera pas membre du haut corps jusqu'à sa mort, mais le quittera le 8. 11. 1887 après avoir été élu député.

Le 13. 1. 1875 il rentra à la Commission des Curateurs de l'Athénée qu'il présida jusqu'au 24. 11. 1880¹⁾.

Il présida également, à partir du 13. 6. 1875 la Société Agricole aux mérites innombrables. Ayant voulu se retirer de ce poste respectivement en 1881 et en 1887, l'assemblée générale refusa chaque fois d'accepter sa démission de sorte que Servais garda la présidence jusqu'à sa mort²⁾.

A peine une année s'était écoulée après que Servais eut quitté le Gouvernement que la déconfiture de la Société des Bassins Houillers, infiltrée dans les affaires du Prince-Henri, devait donner le signal d'une suite de catastrophes financières qui, au cours des années, ébranlèrent fortement le pays.

Comme il était à prévoir, la débâcle Philippart fournit au député Alexis Brasseur l'occasion d'attaquer violemment Servais du haut de la tribune de la Chambre en lui reprochant notamment d'avoir «négligé de prendre, dans les statuts, les mesures suffisantes pour éviter la fusion des Bassins Houillers avec la Société Prince-Henri, fusion qui compromettrait les intérêts de cette dernière.»³⁾

Non sans émotion, Servais vit le lendemain le directeur-général Alphonse Funck (v. fasc. XI) prendre sa défense et, à l'appui de lettres citées, démontrer que l'ancien Ministre d'Etat non seulement n'avait «montré aucune faiblesse à l'égard de Philippart.. mais avait même agi avec rigueur pour mettre la société Prince-Henri à l'abri des dangers auxquels l'aventureux financier pouvait l'exposer.»^{3bis)} Alphonse Funck signala aussi à la Chambre la mission dont Servais avait chargé Ch. Fr. Mersch (v. fasc. XIX) pour vérifier la comptabilité du Prince-Henri et s'assurer s'il existait une administration séparée des sociétés Prince-Henri et Bassins Houillers.

La Chambre ne donna pas autrement suite aux accusations lancées par Brasseur contre Emmanuel Servais et vota le 2. 2. 1876 à l'unanimité un ordre du jour donnant confiance au Gouvernement «de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du pays.»^{3ter)}

Le gouvernement de Blochausen ayant intenté une action contre les sociétés Prince-Henri et des Bassins Houillers pour les faire déclarer déchues de leurs concessions, le tribunal d'arrondissement de